

LES SAGE(s) AU CŒUR DES TERRITOIRES

Intervention de Cécile Benech
EPSCoT Grande Région de Grenoble

21 septembre 2020

Articulation SCoT / SAGE et outils eaux Quelle collaboration ?

Cécile BENECH

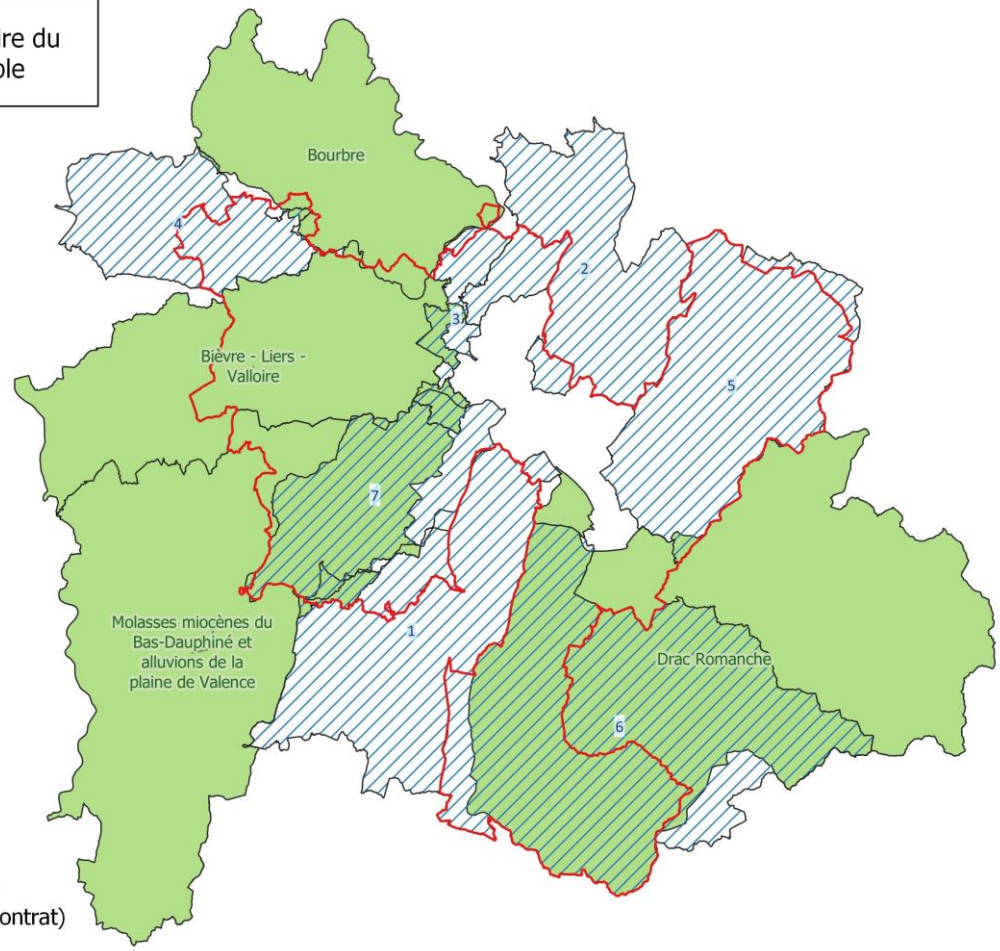
Responsable de la Commission transition environnementale et eau - SCoT de la GRéG

Le contexte

Les outils eau spécifiques du territoire

SAGE et Contrat de Rivière sur le territoire du SCoT de la Grande Région de Grenoble

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SCoT 2030
DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC



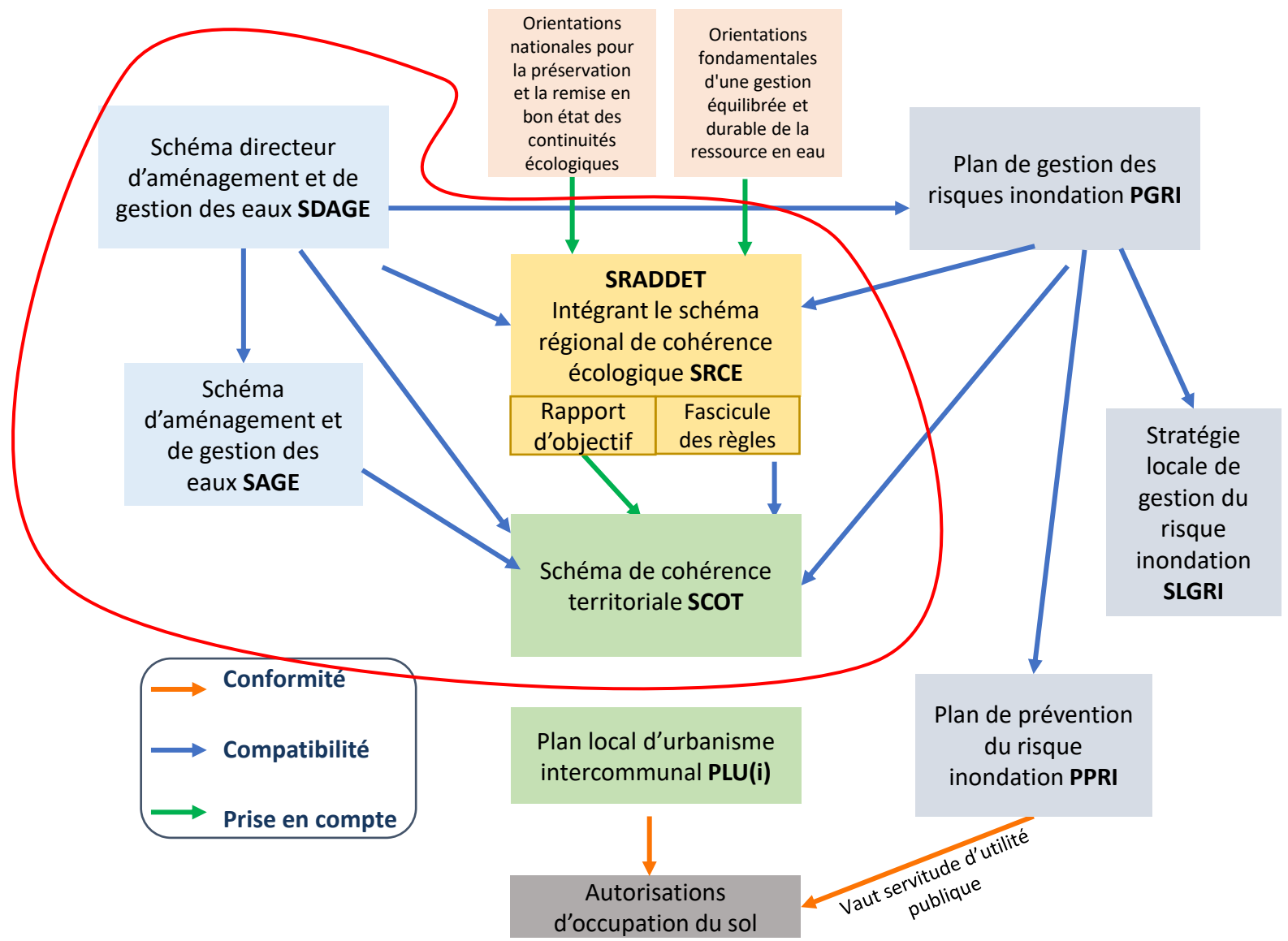
Légende

- Périmètre du SCoT au 1er janvier 2020
- SAGE
- Contrats de Milieux
- 1 - Vercors (2ième contrat)
- 2 - Guiers (2ième contrat)
- 3 - Paladru Fure Morge Olon (2ième contrat)
- 4 - Quatre vallées du Bas Dauphiné (2ième contrat)
- 5 - Grésivaudan
- 6 - Drac Isérois
- 7 - Sud Grésivaudan

Sources : EP SCoT GRéG et GESTEAU (2020)
Réalisation : EP SCoT GRéG

Articulation SCoT / SAGE

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui .



SAGEs et SCOT de la GReG - Les modalités de gouvernance

Un constat : des manières de fonctionner et une gouvernance différentes

- SAGE Drac Romanche : délégation d'un élu du SCoT du territoire du SAGE depuis l'approbation du SAGE pour le suivi et lors de la révision / Participation de l'élu désigné par la SCoT au bureau de la CLE et à la CLE (suivi des dossiers et vote)
- SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
Jusqu'en 2020 : délégation d'un élu du SCoT à la CLE pour l'élaboration du SAGE (vote sur la base des dossiers vu en bureau)
Pour la future CLE et le suivi du SAGE approuvé le 3 décembre 2019, délégation d'un nouvel élu du SCoT du territoire (en cours)
De plus, signature d'une convention entre le SCoT et la CLE le 1^{er} septembre 2020 pour entériner et renforcer le partenariat (2 articles principaux sur l'articulation urbanisme et protection de la ressource)
- SAGE Bièvres Liers Valloire
Jusqu'en 2020, aucune désignation d'élus à la CLE (SCoT destinataire des documents à titre d'information mais ne participait pas à la gouvernance : choix politique)
Depuis le 13 janvier 2020, suite à l'approbation du SCoT, délégation d'un élu pour suivre le SAGE (droit de vote) - Sera fait avec nouvelle équipe du SCoT suite à l'élections de son Conseil syndical

SAGEs et SCoT de la GReG - Atouts et limites

- Malgré une prise de conscience de plus en plus forte de la nécessité du lien entre Urbanisme/ planification et ressource en eau...
Exemples : ERC l'imperméabilisation des sols, études ZSE,ZNSEA, Bilan besoins ressources AEP
- ... Un territoire pas complètement couvert avec des conséquences....
 - Faiblesse de certains secteurs en terme de gouvernance (choix politique ?)
 - Pas de lien direct avec le SCoT (lien SCoT /SDAGE)
 - Des études ponctuelle ou le SCoT est associé (exemple étude de ZSE et ZNSEA récente sur certains territoires non couvert), mais difficulté de prise en compte des résultats et parfois manque de remontée d'information du terrain
 - Des difficultés pour le SCoT au regard du suivi et de la cohérence (compatibilité SCoT / SDAGE + lien à SRADDET)
- Le relais par les contrats de rivières sur les zones blanches en SAGE du SCoT, une solution ?
Globalement peu satisfaisant car :
 - Efficacité différente (actions et non planification / pas ou peu de prospective)
 - Pas de poids réglementaire

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 28 86 39

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region-grenoble.org